

PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 3 octobre 2022 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques

M. Martin Bussières

Mme Samantha Talbot

Mme Jacqueline Demers

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

2022-10-256 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2022-10-257 Adoption de l'ordre du jour du 3 octobre 2022

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 3 octobre 2022

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 6 septembre 2022

Résolution: Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (remis aux élus)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Dépôt des états financiers au 30 septembre 2022

Demande d'adhésion : Chambre de commerce de Disraeli

Programme de forfaits corporatifs : Comité culturel de Disraeli

Suivi Colloque de zone ADMQ et formations

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Campagne vœux des fêtes

Délégation : Responsable de l'accès à l'information

Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Travaux de maintenance fin de saison

Païement contribution La Grande Quête 2022

Païement contribution annuelle Croix-Rouge

Sécurité publique et civile

Inscription au protocole CAUCA en cas de SUMI

Transport routier et voirie locale

Suivi projet : Panneaux de signalisation des chemins

Hygiène du milieu

Aucun sujet

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Demande d'adhésion : Les Fleurons du Québec

Loisirs, culture et édifice communautaire

Achat et installation d'un panneau d'affichage de la bibliothèque

Projet subvention en matière de loisirs

Résolution : Paiement des comptes du 7 septembre au 3 octobre 2022

Questions ou suivis des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2022-10-258 Dispense de lecture du procès-verbal du 6 septembre 2022

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2022-10-259 Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2022-10-260 Dépôt des états financiers au 30 septembre 2022

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 30 septembre 2022, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2022-10-261 Demande d'adhésion : Chambre de commerce de Disraeli

Attendu que la Chambre de commerce de Disraeli sollicite la Municipalité de Sainte-Praxède à titre de partenaire pour l'année 2023;

Attendu que le coût d'entrée d'un tel partenariat est de 500 \$ et plus;

Attendu qu'une adhésion annuelle pour un organisme sans plan de partenariat, est fixée à 180 \$;

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de décliner l'offre de partenariat proposée par la Chambre de commerce de Disraeli pour l'année 2023.

Adoptée.

2022-10-262 Programme de forfaits corporatifs : Comité culturel de Disraeli

Attendu qu'une offre d'achat de forfait corporatif est proposée par le comité culturel de Disraeli, pour assister aux différents spectacles de la programmation de la saison 2022-2023;

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de ne pas donner suite à l'offre de forfait corporatif proposée par le comité culturel de Disraeli pour la saison 2022-2023.

Adoptée.

Suivi Colloque de zone ADMQ et formation

La directrice générale informe les élus de sa présence au colloque de zone de l'ADMQ, le 15 septembre 2022.

Elle signifie également son inscription à des cours de formation pour son apprentissage au coût de 120 \$, puisé au budget attribué par la résolution numéro 2022-09-253.

2022-10-263 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès
Et résolu de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection et que ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Adoptée.

2022-10-264 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Considérant que, par résolution adoptée le 3 octobre 2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant qu'ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds, les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds, un montant de 1 250 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 1 250 \$ pour l'exercice financier 2022.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée.

2022-10-265 Campagne des vœux des fêtes à la radio

Attendu qu'Arsenal Média invite les organismes de la région à la campagne des vœux des fêtes qui seront diffusés sur les stations O 97,3 et Plaisir 105,5;

Attendu qu'une partie des profits, établie à 5 %, seront remis à un organisme de la région;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de ne pas donner suite à l'offre d'Arsenal Média pour la campagne des vœux des fêtes 2022.

Adoptée.

2022-10-266 Délégation : Responsable de l'accès à l'information

Attendu que l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, mentionne que les fonctions conférées par la loi sont exercées par le maire;

Attendu que le maire peut déléguer ses pouvoirs par écrit à un membre de l'organisme;

Attendu que généralement, dans une municipalité, la fonction de responsable de l'accès est déléguée à la personne qui occupe la fonction de directeur général;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement, que par l'adoption de cette résolution, M. Jean-François Roy, maire, nomme Mme Stéphanie Blais, directrice générale, comme responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Adoptée.

2022-10-267 **Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Praxède est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Sainte-Praxède doit constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès.

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Praxède :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Mme Stéphanie Blais, directrice générale.

- de Mme Cécile Richard, adjointe administrative.

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Sainte-Praxède dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès.

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Sainte-Praxède de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée.

La conseillère Jacqueline Demers quitte son siège en vue de l'adoption de la prochaine résolution.

**2022-10-268 Embauche de personnel supplémentaire
Travaux de maintenance**

Considérant que l'arrivée de la saison froide engendre une série de tâches supplémentaires;

Considérant que certaines manutentions requièrent l'embauche de personnel supplémentaire pour réaliser les travaux nécessaires;

Considérant qu'il serait opportun de retenir les services de M. Gilles Jacques et de M. Donald Bouchard, à titre d'employés, selon le tarif horaire déjà établi par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu majoritairement (la conseillère Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) de retenir les services de M. Gilles Jacques et de M. Donald Bouchard pour effectuer les travaux de maintenance au besoin.

Adoptée.

La conseillère Jacqueline Demers reprend son siège.

**2022-10-269 Paiement de la contribution 2022 La Grande
Quête**

Attendu que par la résolution numéro 2019-05-141, adoptée le 6 mai 2019, le conseil municipal avait consenti à verser une somme de 50 000 \$ sur cinq ans, à la campagne de financement « La Grande Quête » pour la restauration de l'Église Ste-Luce et pour la protection du patrimoine;

Attendu qu'il est convenu, par cette résolution, que les paiements seront puisés à même le surplus accumulé;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de procéder au quatrième versement de 10 000 \$ pour l'année 2022, pour la « La Grande Quête » et que ce montant soit payé par le surplus accumulé.

Adoptée.

2022-10-270 Paiement contribution annuelle Croix-Rouge

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de confirmer le paiement de 170 \$ pour la contribution annuelle de la Croix-Rouge, pour la période de novembre 2022 à octobre 2023.

Ce montant était déjà prévu au budget.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2022-10-271 Inscription au protocole CAUCA en cas de SUMI

Attendu que par la résolution numéro 2022-07-190, adoptée lors de la séance du conseil du 4 juillet 2022, il avait été convenu de signer une entente avec le service incendie de la Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine et/ou de Lambton afin que la Municipalité de Sainte-Praxède obtienne les services adéquats dans le cas d'un Sauvetage d'Urgence en Milieu Isolé (SUMI);

Attendu qu'à ce jour, malgré qu'une entente ne soit pas conclue afin de connaître un prix fixe exigé advenant la nécessité d'une intervention SUMI, il est primordial d'identifier un Service de Sécurité Incendie qui répondra en cas de situation de sauvetage d'urgence en milieu isolé, au protocole CAUCA;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'informer le préventionniste de la MRC des Appalaches que le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine répondra en cas de Sauvetage d'Urgence en Milieu Isolé (SUMI) sur notre territoire et de confirmer officiellement le tout au préventionniste de la MRC lorsqu'une entente officielle sera signée.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2022-10-272 Projet : Panneaux d'identification des chemins

Attendu que suite à une demande d'estimé à des fins budgétaires, l'entreprise Original Design nous a fait parvenir une évaluation des coûts concernant un projet de remplacement des panneaux d'identification des noms de chemins;

Attendu qu'il est prématuré d'octroyer un contrat puisqu'un inventaire complet des besoins de signalisation doit être établi avant d'entreprendre ce projet;

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de reporter le projet de remplacement des panneaux des chemins et, qu'au moment opportun, nous

communiquerons auprès de M. Martin Blanchard d'Original Design pour obtention d'une nouvelle soumission.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU (aucun sujet)

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2022-10-273 Demande d'adhésion : Les Fleurons du Québec

Attendu qu'une demande d'adhésion pour joindre les Fleurons du Québec (FDQ) nous a été proposée, pour une période de 3 ans, soit de 2023 à 2025 inclusivement;

Attendu que le FDQ est un programme qui accompagne les municipalités dans l'embellissement durable et au verdissement de leur territoire;

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de ne pas donner suite à la demande d'adhésion au programme des Fleurons du Québec.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2022-10-274 Achat et installation d'un panneau d'affichage de la bibliothèque

Attendu que l'emplacement de la bibliothèque n'est pas affiché en façade du centre communautaire;

Attendu qu'une demande a été formulée pour améliorer l'affichage de l'emplacement de la bibliothèque;

Attendu qu'il serait approprié d'afficher l'emplacement de la bibliothèque, en façade du centre communautaire, sous les inscriptions actuelles du bureau municipal, salle de conseil et de la salle McKenzie;

Attendu que l'inscription s'harmonisera avec les panneaux déjà en place et qu'une épreuve sera validée avant la mise en production;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat du panneau d'affichage auprès d'Original Design, au coût de 315 \$ plus taxes, incluant l'installation.

Adoptée.

2022-10-275 Résolution : Projet subvention en matière de loisirs

Attendu qu'il y a des aides financières disponibles pour la réalisation d'un projet d'envergure pour le développement du Parc des Loisirs;

Attendu qu'il serait opportun de mandater Mme Josée Vachon, pour chapeauter ce projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de mandater la conseillère à la direction, Mme Josée Vachon, pour orchestrer le projet de développement du Parc des Loisirs.

Adoptée.

2022-10-276 Paiement des comptes du 3 octobre 2022

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 7 septembre au 3 octobre 2022, laquelle s'élève à 115 117,44 \$.

Adoptée.

Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions ou suivis des élus et employés

2022-10-277 Passage de la niveleuse avant la période hivernale

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement d'autoriser le maire M. Jean-François Roy à louer une niveleuse, si nécessaire, avant la période hivernale.

Adoptée.

Questions formulées par les contribuables

2022-10-278 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h.

Adoptée.

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Stéphanie Blais
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.